

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

90-883 du 24 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS.DGFP.DGPCE.SAV.
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1989, des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et
Sports) et dressant la liste des fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à
trois (3) ans.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

D.G.B.

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres ;
- Vu la Loi n° 5/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres ;

- Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

- Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 5/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

- Vu le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires des cadres ;

D.C.F.

- Vu le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports)
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15,
16, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des
cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

- Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

- Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

- Vu le Décret n° 90/581 du 18 Décembre 1990 organisant l'intérim du
Premier Ministre ;

- Vu le Décret n° 90/513 du 01.09.1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

- Vu le Décret n° 90/514 du 01.09.1990 portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

- Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révi-
sions des situations administratives ;

- Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant débloca-
ge des effets financiers des avancements ou des révisions des situations administrative

- Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

- Vu les Procès-verbaux de la Commission administrative Paritaire
d'avancement réunie à Brazzaville en date du 23 Juin 1989.

DECRETE :

.../...

Article 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1989, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent. ACC = NEANT.

A - Inspecteurs d'Education Physique et Sportive

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- NKOUKA (Gaston) DRS-Niari

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- ALEZO (Jean Isaac) DRS-B/ville
- DIANA Maurice DRS-Pool
- MASSAMBA-BOUTOTO (Camille) DRS-Sangha
- BOUKA Jules Marie P/Noire
- KEITA-OKOMBI (Jules Philippe) UJSC-B/ville

Pour le 6ème échelon à 2 ans

- BADIABIO Jean Pierre DRS-Kouilou
- BALTOUA (Guy Jean Gabriel) DRS-Ikoulala
- DIASSONAMA Paul DRS-Kouilou
- EDZAKOUANI Laurent DGS-B/ville
- OBBA (Jean Pierre) DGS-B/ville
- TSOMOU-MOUKASSA Martin DRS-B/ville
- BAFOUNDA Edouard
- KASSOUMBA Fabien DGS-B/ville
- MOUNGALA (Paul) DRS-Niari

Pour le 7ème échelon à 2 ans

- AYORI (Jacques) MEPS-B/ville
- EBOMOUA Daniel Stage France
- MALEKA Berthe DRS-Bouenza
- MATOKO (Pierre Claver) MUGEF-B/ville
- MOLONGO Casimir Stage France
- MOUNZIALA Simone DGS-B/ville
- OBA-LPOUNOU (Gabriel) CC.UJSC-B/ville
- ONANGA Pascal INS-B/ville

Pour le 8ème échelon à 2 ans

- ELENDE (Henri) Brazzaville
- MALONGA André

B - Professeurs Certifiés d'E.P.S.

Pour le 3ème échelon à 2 ans

- MOUANGHA (Omer Noël Ludovic) INS-B/ville
- LOUBALOU Jean Pierre DGS-B/ville

A 30 mois

- MATSIONA (Vincent de Paul) DRS-Pool
- LOUMOUAMOU François DRS-Bouenza
- MAHOUNGOU (Germain)
- MOUANDE Thimothée DRS-Niari

.../...

Pour le 4ème échelon à 2 ans

- NGOUNDA

(Nestor)

DRS-B/ville

A 30 mois

- AKONDJO
- KOULOMBO-TSAKALA
- MPASSI
- MAMBOUANA
- NKOUBANGO

(Pierre)
 Jean Pierre
 (Aloïse)
 Paul
 Basile

DGS-B/ville
 INS-B/ville
 DRS-Niari
 INS-B/ville
 DRS-B/ville

Pour le 5ème échelon à 2 ans

- BAZOLO
- DONGHELE
- LOUBAKI
- MOUANDZA
- MPLOH
- ONDONGO
- OSSERE-OPA
- TABA-NGOMA née NIEMET
- AKOMO-TCHOUAH
- ALENA-DA-BANGUI
- EMPILO
- KOUBOUKOUBOU
- NKODIA
- NGOUBILI
- MOSSOUANGA

(Pierre)
 Joachim
 (Alphonse)
 Alphonse
 Emmanuel
 (Pascal Robert)
 (Anne Marie)
 Lucien
 (Moïse Sédar)
 Abraham
 (Chérubin Eudes Lambert)
 Michel
 Justin

ISEPS-B/ville
 Stage France
 " "
 " "
 " "
 ISEPS-B/ville
 CSC-B/ville
 INS-B/ville
 " "
 " "
 DGS-B/ville
 INS-B/ville
 DRS-Kouilou
 DRS-Plateaux
 INS-B/ville

A 30 mois

- SEOLO
- AYOUNA-MOUROU
- DAMBA
- MBOUSSI-NGOUARI
- NOMBO-LI-MAVOUNGOU
- MBANI
- MOUNGUY
- NGOUALA
- EKO

(Raphaël)
 Abraham
 René
 (Michel)
 Jean Claude
 (Pyns Benjas)
 Jean
 Paul

INS-B/ville
 " "
 ISEPS-B/ville
 INS-B/ville
 DRS-B/ville
 INS-B/ville
 " "
 " "
 DRS-B/ville

Pour le 6ème échelon à 2 ans

- ADOU
- BAKALA
- BOUNGOU-TSAKALA
- LAGANNY
- MFINA
- MOUANGOUAKA
- NGANGA
- NGOMA
- MAHOUNGOU
- BOLOBO
- LEBONDZO
- MANKOU
- MPASSI
- GUESSO
- NDEKE
- OKANGOU

(André)
 Lambert
 Pierre
 (Paul Augustin)
 Marc
 Célestin
 (Grégoire)
 Casimir Hervé
 (Jacques)
 Damase
 (Jean Didier)
 Joseph
 (Christophe Adolphe)
 Jacques
 Fidèle
 (Emmanuel)

Stage France
 UJSC-B/ville
 ISEPS-B/ville
 Etumba-B/ville
 ISEPS-B/ville
 INS-B/ville
 DGS-B/ville
 INS-B/ville
 Stage RDA
 DRS-B/ville
 Stage Révolution
 ISEPS-B/ville
 " "
 " "
 ISEPS-B/ville
 DRS-Cuvette

- NGUIMBI-NZAHOU
- NKOKOLO
- ONGOUA-DJOM

A 30 mois

- (Alphonse)
- (Benoît)
- (Jérôme)

INS-B/ville

Pour le 7ème échelon à 2 ans

- MANGA
- DATAMBIKA

- (Célestin)
- (Bernard)

ISEPS-B/ville

Pour le 8ème échelon à 2 ans

- NKOUNKOU

- (Auguste)

DGS-B/ville

Pour le 9ème échelon à 2 ans

- BITAMBIKI
- NKODIA

- (Sébastien)
- (Placide)

ISEPS-B/ville

MEPS-B/ville

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans.

Professeurs Certifiés d'EPS

Pour le 3ème échelon à 3 ans

- DOGNA
- LEMBA
- LIBILA
- MAGEMA
- MAMONO
- NGOULOU-MISSIE
- NKEGOU

- (Gilbert)
- (Isabelle Félicité)
- (Félix)
- (Joachim)
- (Jean Pierre)
- (Audrey Terry)
- (Jean Marius)

DRS-Likouala

DRS-B/ville

DRS-Kouilou

DRS-B/ville

DRS-Niari

DRS-B/ville

DGS-B/ville

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, par intérim,

Brazzaville, le 24 Décembre 1990

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

PLATEAU

Jeanne DAMBENDZERT

COPIES :

- JORPC..... 2
- MEPS..... 1
- DGFP.DGPOE..... 2
- BST.DGPOE..... 1
- DGB..... 1
- DCF..... 1
- DGS..... 1
- DAF/SPORTS..... 3
- INTERESSES..... 2
- DOSSIERS..... 2
- SGG/DC..... 3/19.